Oral bac pro 2017 **Nous ne sommes pas opposé-e-s au principe d'une épreuve de rattrapage pour les candidat-es des baccalauréats professionnels. Mais les conditions dans lesquelles elle est mise en place sont toujours inacceptables !** Pour y accéder, un-e élève doit avoir une moyenne globale située entre 8/20 et 10/20 et un minimum de 10/20 sur la partie pro. L'oral, noté sur 20, est divisé en deux épreuves de 15 minutes notées sur 10 : • une en maths ou sciences en industriel ou une en maths ou spécialité en tertiaire. • une en français ou histoire géographie. Est reçu-e tout-e élève ayant au moins 10, après calcul de la moyenne des deux notes obtenues à l'oral et aux épreuves terminales. Le coefficient attribué à cette épreuve (50 % de l'examen) conduit à rendre négligeables les enseignements généraux voire les enseignements professionnels théoriques dans l'obtention du baccalauréat. Pourtant la bienveillance institutionnelle, l'incitation à surnoter et la partialité de l'évaluation en CCF devraient permettre à une majorité de candidat-e-s d'obtenir ce diplôme. De ce fait, le Bac Pro est de plus en plus dévalorisé et de moins en moins reconnu sur le marché du travail. **Pour SUD éducation, une remise à plat totale de la réforme s'impose SUD éducation revendique la mise en place de modalités semblables à celles en vigueur pour l'enseignement général et technologique :** • Les candidat-es repassent deux matières qu'ils et elles choisissent. • Les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables). • L'admission définitive estt acquise uniquement si le ou la candidat-e obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves. **Réagissons collectivement !** Un préavis de grève de SUD éducation couvre tous ceux et celles qui choisiront de ne pas cautionner ce simulacre d'épreuve de rattrapage.

Documents joints

Oral bac pro 2017